

**COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FLORIDIENNE CHIMIE S.A.  
ET HÖGANÄS BELGIUM  
REUNION DU 20 MAI 2014**

**Présents:**

**Pour le groupe des riverains:**

COUPE Serge  
RENARD Marc, membre du CVz'A

**Pour le groupe des entreprises:**

GUMUSBOGA Ismet, Chef SIPP - FLORIDIENNE CHIMIE S.A.  
LONNOY Viviane, QSE Manager - HÖGANÄS BELGIUM  
VANDENPOORTE Vanessa, Ingénieur procédés en environnement - FLORIDIENNE  
CHIMIE S.A.

**Pour le groupe autorité et administrations:**

CHEVALIER Pierre, Echevin Honoraire, Conseiller communal – Ville d'ATH  
DESMET Véronique, Service environnement - Ville d'ATH  
GLAUDE Muriel, Chef de Division – HAINAUT DEVELOPPEMENT  
PRIMOSIG Géry, Attaché - D.P.A. – S.P.W

**Excusés:**

DELEHOZEE Philippe, membre du CVz'A  
DENIS Jean-Pierre, Premier Echevin - Ville d'ATH  
NARDO Ugo, Directeur usine - FLORIDIENNE CHIMIE S.A.  
RASNEUR Vincent, Directeur Général, HÖGANÄS BELGIUM  
TRENTESEAUX Danielle, membre du CVz'A  
VANCASTER Nathalie  
VERHAEGHE Bernard, membre du CVz'A  
VLAJCIC Simon, Directeur Général, FLORIDIENNE CHIMIE S.A.

## **1. Point sur le bruit et dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...**

Monsieur VERHAEGHE ne pouvait assister à la réunion mais il a fait part de quelques remarques. Il signale que globalement, la fréquence et l'intensité des bruits ont nettement diminué, pour les raisons que l'on sait. Indépendamment des considérations d'ordre économique, c'est un objet de satisfaction.

Néanmoins, dans le courant du mois d'avril, à certains moments, on a retrouvé ces bruits intenses que l'on pouvait percevoir dans un temps plus reculé.

Il signale également que durant quelques journées du mois d'avril, une forte odeur, perceptible dans un large rayon, émanait de LA FLORIDIENNE. Il lui a été difficile d'identifier la nature de cette odeur, mais il y avait une composante chlorée et soufrée à certains moments.

Mademoiselle TRENTESEAUX ne pouvait assister à la réunion non plus mais elle a signalé qu'en mars elle avait perçu une odeur venant de LA FLORIDIENNE. Elle a téléphoné au responsable de LA FLORIDIENNE qui lui a dit ce qui se passait et a remédié à la situation. Elle signale également qu'elle perçoit du bruit la nuit venant de HÖGANÄS.

Madame LONNOY précise qu'une étude de bruit a été réalisée et qu'elle a montré qu'il y avait un impact bruit pour HÖGANÄS vers le chemin de Tournai par contre il n'y en avait pas vers le clos du Masich.

Monsieur RENARD signale que les 6 et 7 janvier, il y a eu un problème d'odeurs qu'il a signalé à Monsieur GUMUSBOGA qui a précisé qu'il y avait un problème au système de laveurs.

Monsieur GUMUSBOGA insiste sur la nécessité de prévenir le plus vite possible l'entreprise quand on constate un problème. Cela permet d'identifier plus facilement l'origine du problème et aussi d'y apporter une solution.

Pour LA FLORIDIENNE, il n'y pas grand-chose à dire. L'entreprise est en procédure de réorganisation judiciaire pour permettre de trouver un ou plusieurs repreneurs. Le tribunal de Tournai a octroyé une prolongation de cette procédure jusque fin juin.

Monsieur RENARD souligne le fait que la communication à ce niveau-là fonctionne très bien. Les membres du comité d'accompagnement sont régulièrement informés des évolutions.

Pour HÖGANÄS, Madame LONNOY n'a rien de particulier à signaler. La situation économique est toujours bonne. Il n'y a pas eu d'incident depuis la dernière réunion.

HÖGANÄS a acheté un terrain de 5 ha juste au-dessus du chemin de Tournai mais elle ne sait pas encore ce qu'on va y faire.

Monsieur PRIMOSIG demande si on a fait une étude de caractérisation selon le décret sol.

Madame LONNOY précise que des prélèvements ont été faits.

Monsieur PRIMOSIG signale qu'il faut introduire une demande de permis car on agrandit un établissement, même si on ne met rien sur ce terrain, on modifie le périmètre de l'établissement. Il y a extension d'établissement par adjonction de parcelle. C'est un permis de classe 2.

Monsieur GUMUSBOGA demande si c'est aussi valable s'il y a une route entre les 2 parcelles.

Monsieur PRIMOSIG répond par l'affirmative, c'est une même unité technique.

Monsieur COUPEZ signale quelques problèmes de bruit venant d'HÖGANÄS.

Madame LONNOY précise qu'une vanne de sécurité de l'installation AIR LIQUIDE a claqué et de l'azote s'est répandu. Il y a aussi les refroidisseurs qui se mettent en marche vers 6-7h. On a le projet d'enlever ces ventilateurs.

Pour le moment, toutes les modifications ont été gérées par le registre.

Monsieur CHEVALIER espère que les choses vont s'arranger pour LA FLORIDIENNE, il y a quand même 135 personnes qui y travaillent.

Monsieur GUMUSBOGA ajoute que la procédure RENAULT est caduque puisqu'on est dans une autre procédure.

Monsieur PRIMOSIG signale qu'il y a 1 mois et demi, avec les représentants de l'entreprise, ils ont rencontré la cellule I.P.P.C. et la D.A.S. (Direction de l'Assainissement des Sols du Département des sols et des Déchets - DSD) dans le cadre de la reprise pour voir quelles sont les obligations des uns et des autres. A ce niveau, il n'y a pas trop de problème. Le permis est cessible. Les obligations liées au décret sol ne sont effectives que lorsque l'activité cesse définitivement